



Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la Réunion du 22 mars 2005 – NEUVILLE-SUR-SARTHE – 9h30

Etaients présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseil Général de la Sarthe)
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)
 Mme Véronique CANTIN (Maire de Neuville-sur-Sarthe)
 M. Gérard BRAULT (Maire de St Léonard-des-Bois)
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)
 M. Gaston THIBAUT (Maire d'Hauterive)
 Mme Nelly HEUZE (Conseillère municipale du Mans)
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne)
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI du Mans)
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)
 M. Frédéric SCORNET, représentant le Directeur Départemental de la DDAFF 61
 M. Roland MATRAT, représentant la Directrice Régionale de la DIREN Pays de la Loire
 M. Pascal BONIOU, représentant le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 Mme Karine DEVE, représentant le Directeur Départemental de la DDE 72
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe Amont)

Etaients excusés :

M. Pierre VIELLE (Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Alençon)
 M. Gérard GROUSSEAU, représentant le Directeur Départemental de la DDASS 72
 M. Jean-Pierre CHAUVEAU (Syndicat Mixte de l'Orne saosnoise)
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Association Mayenne Nature Environnement)
 M. Jean-Paul DORON (Président de la FFDPPMA 61)

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Composition des commissions thématiques
- 2 – Validation du rapport annuel 2004
- 3 – Présentation des prestataires retenus pour réaliser les premières études du SAGE
- 4 – Présentation du site Internet du SAGE
- 5 – Questions diverses

Ont été transmis avant séance les documents suivants :

- un projet de composition des commissions thématiques
- le rapport annuel d'activité de la CLE concernant l'année 2004

Ont été présentés et/ou transmis en séance les documents suivants :

- le calendrier de réalisation de l'étude « Etat des lieux - Mobilisation des dynamiques locales »
- le support de présentation des cabinets IDEA Recherche - SOGREAH Consultants

En préambule M. BREUX remercie Mme Véronique CANTIN, Maire de Neuville-sur-Sarthe, d'accueillir le bureau de la CLE, et prie d'excuser l'absence de Messieurs Jean-Pierre CHAUVEAU, Gérard GROUSSEAU, Pierre VIELLE, Jean-Paul DORON et Jean-Pierre SEINGIER.

M. BREUX souligne que le point nodal défini pour le bassin de la Sarthe Amont se situe sur la commune de Neuville-sur-Sarthe, et que ce mardi 22 mars est en outre la journée mondiale de l'eau.

Mme CANTIN présente brièvement la commune de Neuville-sur-Sarthe : cette dernière est directement concernée par la gestion et l'aménagement des cours d'eau, notamment pour des aspects qualité des eaux, développement touristique et risques d'inondation. - 2 -

Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter aux chargés d'études des cabinets IDEA Recherche – SOGREAH Consultants.

Ordre du jour n°1 :**Composition des commissions thématiques**

M. BREUX rappelle l'intérêt de la formation des commissions thématiques afin d'élargir la concertation aux acteurs non membres de la CLE.

Les trois commissions du SAGE du bassin de la Sarthe Amont sont :

- 1- Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques
- 2- Amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potable
- 3- Gestion quantitative de la ressource en eau

M. LENOIR propose plusieurs ajouts :

- le Groupement ornithologique des avaloirs : commission 1
- l'association Base 53 : commission 2
- le CIVAM Bio : commission 2

M. MATRAT demande l'inscription de la DIREN Pays-de-la-Loire dans les commissions 1 et 2.

M. SAVARY DE BEAUREGARD met en garde le bureau sur la difficulté d'organiser des réunions avec un trop grand nombre de participants.

Le bureau valide la composition des commissions proposées, ainsi que les ajouts.

Ordre du jour n°2 :**Validation du rapport annuel 2004**

M. SIROT présente le rapport annuel d'activité 2004 de la Commission Locale de l'Eau en reprenant les quatre points importants :

- les réunions
- les études
- la communication
- le budget

Mme LABRETTE-MENAGER souligne que la structure d'animation n'est en place que depuis juillet 2004.

Concernant le budget, M. BREUX rappelle que la CLE ne dispose pas de moyens financiers et dépend donc de l'IIBSA pour son fonctionnement.

Le bureau valide le rapport annuel d'activité tel qu'il est présenté.

Ordre du jour n°3 :**Présentation des prestataires retenus pour réaliser les premières études du SAGE**

Suite à une procédure d'appel d'offres, les cabinets d'études IDEA Recherche et SOGREAH Consultants ont été retenus pour travailler conjointement sur les études « *Mobilisation des dynamiques locales – Etat des lieux et diagnostic global du bassin de la Sarthe en amont du Mans* ». - 3 -

Mme LABRETTE-MENAGER explique comment ont été retenus les prestataires :

- 1- Avis d'appel public à la concurrence
- 2- Réception de 5 offres
- 3- Analyse multicritères des offres en Commission d'Appel d'Offres
- 4- Attribution du marché au groupement IDEA Recherche – SOGREAH consultants le 10/03/05

Le cabinet IDEA Recherche est représenté par Messieurs Jérôme DUCHEMIN et Philippe MARTIN.

Le cabinet SOGREAH Consultants est représenté par M. Jean-Michel MURTIN et Mlle Delphine BOBIERE.

Les prestataires présentent l'équipe projet, la méthodologie employée, la coordination entre IDEA Recherche et SOGREAH Consultants, ainsi que le calendrier de réalisation (cf. présentation jointe).

Suite à cette présentation et afin de recueillir les premières informations nécessaires à l'étude sociologique, M. DUCHEMIN ouvre le débat en proposant à chacun d'exposer les motivations qui l'ont amené à participer à l'élaboration du SAGE Sarthe Amont.

Ordre du jour n°4 :**Présentation du site Internet du SAGE**

M. SIROT présente le site Internet de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Sarthe Amont.

Il expose le contenu du site en détaillant les articles, rubriques et sous rubriques du site, les différentes fonctionnalités et souligne l'importance d'une totale transparence vis-à-vis du grand public.

L'adresse du site du SAGE Sarthe Amont : <http://www.sage-sartheamont.org/>

Les membres du bureau valident le site Internet tel qu'il est présenté.

Ordre du jour n°5 :**Questions diverses**

1- M. BREUX fait part au bureau de la sollicitation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui propose à la CLE de s'associer à la consultation du public concernant la révision du SDAGE Loire-Bretagne. Le bureau décide de relayer l'information dans le cadre de l'état des lieux du SAGE du bassin de la Sarthe Amont, par le biais des commissions thématiques et du site Internet du SAGE. Concernant la possibilité de mener un ou plusieurs débats, M. BREUX souhaite qu'ils soient organisés en cohérence avec la première phase de travaux, c'est-à-dire l'état des lieux.

2- M. BREUX expose la sollicitation de M. BRINDEAU, résidant à Vivoin, demandant à la CLE d'appuyer son dossier (restauration du déversoir d'un moulin) auprès des services chargés de la mise en œuvre de la Convention Régionale pour l'Amélioration des Paysages et de l'Eau (CRAPE). M. BREUX propose, avec l'accord du bureau, d'envoyer un courrier au responsable de la CRAPE lui demandant de porter une attention toute particulière à l'éventuel intérêt environnemental de la restauration de cet ouvrage.

Calendrier des prochaines réunions :

M. BREUX propose une date pour la prochaine réunion du bureau de la CLE :

**Mercredi 22 juin 2005
9h30 à Alençon**

La localisation précise de la réunion sera communiquée avec les convocations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.